

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

Procès-verbal de la **session régulière** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (*Service incendie*), **séance du 15 février 2012**, tenue à Sainte-Sophie de Lévrard à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet suppléant de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Fortierville	- M. Normand Gagnon
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Ste-Cécile de Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Ste-Marie de Blandford	- M. Louis Martel, maire
Ste-Sophie de Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
St-Pierre les Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Deschailons	- M. Christian Baril, maire

et tous formant quorum.

Ne sont pas représentées :

Ville de Bécancour
St-Sylvère
Ste-Françoise

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Robert Bernier, directeur incendie
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable du service
M. Sébastien Demers, préventionniste du service

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION # 2012-02-33 adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012
5. FINANCES- SSIRMRCB
 - 5.1 Liste des recettes et déboursés
 - 5.2 Liste des comptes à payer
6. CORRESPONDANCE
7. RAPPORT DU DIRECTEUR
 - 7.1 Déplacements
 - 7.2 Entretien et réparation de camions
 - 7.3 Suivi des interventions
 - 7.4 Suivi de la formation
 - 7.5 Suivi des comptes à recevoir
 - 7.6 Soirée de remise des médailles
 - 7.7 Suivi pour location de téléavertisseurs
 - 7.8 Transfert avec CAUCA
 - 7.9 Prévention dans les résidences de personnes âgées
 - 7.10 Schéma de couverture de risques incendie et rapport annuel MSP
 - 7.11 Rencontre avec le MSP suite au regroupement des services incendie
8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - 8.1 Points d'eaux
 - 8.2 Article dans la revue Inter-Action sur la géomantique et l'incendie
 - 8.3 Subvention du FRIJ pour le Camp 911 édition 2012-2013
 - 8.4 CAUCA et déploiement des ressources
 - 8.5 Demande d'autorisation pour faire les demandes pour un stagiaire en prévention des incendies
 - 8.6 Suivi des divers dossiers de prévention
9. RESSOURCES HUMAINES
 - 9.1 Embauche d'un photographe pour le SSIRMRCB
 - 9.2 Semaine de travail de 40 heures du préventionniste
 - 9.3 Nomination d'un chef de district
 - 9.4 Démission et retraite de pompiers

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

- 9.5 Nomination d'un capitaine à la caserne de Fortierville
- 9.6 Embauche de nouveaux pompiers
- 10. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 10.1 Annulation de l'allocation annuelle aux casernes.
 - 10.2 Allocation pour achat de bonbons d'Halloween
 - 10.3 Ajustement du coût de location de la caserne de St-Pierre
 - 10.4 Renouvellement du bail de location du silo pour l'antenne à Sainte-Sophie de Lévrard
- 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL –SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2012

Suivi du procès-verbal, au point 11. période de questions M. Jean-Guy Paré demande si il est possible d'avoir le pourcentage du budget incendie versus le budget municipal des municipalités comparable aux nôtres. M. André Roy et M. Robert Bernier vont faire des recherches en ce sens. Les résultats seront exposés lors d'une séance du conseil incendie.

**RÉSOLUTION # 2012-02-34
adoption du procès-verbal – séance du 19 octobre 2012**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2012 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. FINANCES- SSIRMRCB

5.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes pour la période du 20 octobre 2011 au 15 février 2012 s'élèvent à 23 567 \$ (subvention salariale, subvention camp 911, rapports incendie aux assurances, travaux municipaux, frais d'intervention selon le règlement de prévention incendie).

Les déboursés pour la même période s'élèvent à 246 076 \$ (salaires, DAS, vêtements, entretien camions, cellulaires, locations pagettes, déplacements et formation, téléphone, essence, messagerie, photocopies, formation, législation et avance de fonds MRC de Bécancour).

5.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2012-02-35
acceptation des comptes à payer au 15 février 2012**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires refuse de payer les 2 factures d'Entreprise Jacques Beaudet concernant l'épandage de sable et de sel car cela fait partie de son contrat d'entretien des routes;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser le secrétaire-trésorier et/ou directeur incendie à effectuer le paiement des factures dues au 15 février 2012, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Traiteur Sylvie Léonard	Buffet soirée de remises de médailles (26-01-2012)	100.00	100.00
Supermarché Dubuc	Breuvages soirée de remise des médailles	140.33	140.33
Ville de Bécancour	Formation matières dangereuses opérations (section 2)	1240.07	1240.07
E.N.P.Q	Manuels (sauvetage en milieu agricole et autopompe)	130.20	130.20
Alarmes Fortierville	Service de surveillance annuel pour 5 casernes	895.00	895.00
Robert Bernier	Frais de repas pour réunions extérieures	37.78	37.78

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Sébastien Demers	Frais de repas et déplacements à la MRC	67.50	67.50
Elisabeth Bélanger	Repas visite chez CAUCA	25.00	25.00
Stéphane Fortin	Déplacements formation officier	223.20	223.20
Marilou Lemay	Déplacements formation section 3 de Pompier 1	231.60	231.60
Serge Brisson	Déplacement et remboursement achat	36.00	36.00
Industrie Canada	Renouvellement licence de télécommunication	950.00	950.00
Philippe Lyonnais	Déplacements formation	254.00	254.00
Total			4 330.68 \$

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

- 5) Contrat de CLR – Lors de demandes de prix pour la location de pagettes Groupe CLR nous a fait parvenir une copie du contrat de location qui a été signée en décembre 2008. Le contrat se termine le 1^{er} décembre 2013. Nous n'avons trouvé aucune résolution à ce sujet ni la facture originale, des recherches seront faites à la MRC et au bureau du SSIRMRCB par Mme Elisabeth Bélanger.

Une rencontre a eu lieu le 3 février avec CLR, M. André Roy et M. Robert Bernier. Groupe CLR devrait revenir avec une offre plus avantageuse car les autres fournisseurs de pagettes (Mobilité Plus et Télépage) sont prêts à racheter le contrat de CLR en donnant des mois de services gratuit. M. Robert Bernier explique que le prix de location du pagette revient à 5.21\$/pagettes/mois en comparaison de 12.95\$/mois/pagettes avec CLR selon le contrat actuel.

- 7) M. Guillaume Auger a fait parvenir une lettre expliquant qu'il contestait la facture de 2 631 \$ concernant le feu de débris sans permis. M. Sébastien Demers explique les circonstances : lorsqu'il est arrivé sur les lieux et a constaté le feu en question, il a communiqué avec M. Robert Bernier qui a pris la décision de contacter le ministère de l'environnement et de faire sortir la caserne # 9 pour éteindre le feu. M. Sébastien Demers montre également des photos du feu en question. M. Christian Baril trouve que c'est une très bonne idée de prendre des photos pour les interventions de ce genre, cela vient appuyer les faits. M. Bernier ajoute que M. Guillaume Auger connaît la réglementation sur le sujet et savait que les matières qu'il brûlait étaient interdites. Dans sa lettre, M. Auger explique qu'il aurait pu éteindre le feu lui-même sans faire sortir les pompiers alors il demande d'annuler sa facture.

**RÉSOLUTION #2012-02-36
refus d'annulation de la facture pour feu de débris sans permis**

CONSIDÉRANT QUE M. Guillaume Auger connaît le règlement incendie qui stipule qu'une demande de permis de brûlage doit être faite ;

CONSIDÉRANT QUE les matières qu'il a fait brûler ne sont pas autorisées ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE, suite à l'étude du dossier, les arguments de M. Guillaume Auger soient refusés et que la facture demeure.

ADOPTÉE

7. RAPPORT DU DIRECTEUR

7.1 Déplacements

M. Robert Bernier présente la feuille des déplacements pour le véhicule #140 de octobre à février 2012.

7.2 Entretien et réparation de camions

Le #209 de Fortierville a eu un trouble électrique sur les feux alternatifs et de gyrophare. Le #140 a eu besoin de réparation du radio.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

7.3 Suivi des interventions

Il y a eu 19 interventions entre le 19 octobre et le 15 février 2012. (# 64 à # 71 et # 01 à # 11)

M. André Roy demande pourquoi c'est au citoyen de payer la sortie des pompiers concernant l'intervention # 64 pour un feu de débris. M. Robert Bernier répond que le citoyen n'a pas respecté le règlement de prévention des incendies.

M. Mario Lyonnais demande si l'intervention # 66 (feu électrique) a été causée par un mauvais entretien de la ligne électrique privée car le propriétaire de la ligne électrique n'est pas un résident de la MRC de Bécancour. M. Robert Bernier dit qu'il n'y a rien dans le règlement à ce sujet. Pour les feux de véhicules il y a des dispositions de prévues au règlement.

Pour l'intervention # 4 (feu de résidence) M. Robert Bernier dit que la compagnie d'assurance a félicité le service incendie pour son travail.

M. Normand Gagnon demande si les vieilles cheminées sont obligatoirement ramonées et inspectées. M. Bernier répond que c'est fortement recommandé de faire le ramonage au moins 1 fois par année mais ce sont les compagnies d'assurances qui l'exigent la plupart du temps.

L'intervention # 10 (feu de véhicule) on n'a pas eu besoin de déplacer les camions, seulement M. Sébastien Demers s'est rendu sur les lieux et le feu était déjà complètement éteint.

M. Robert Bernier explique aussi que le camion # 209 a perdu ses boyaux dans la rue principale à Ste-Cécile en se rendant au garage pour un entretien. Un véhicule a été endommagé en percutant les boyaux. La SQ a été appelée et un rapport aux assurances sera fait car le SSIRMRCB est responsable.

M. Maurice Grimard demande pourquoi les boyaux se sont détachés du camion. M. Bernier ne le sait pas car les inspections d'usage ont été faites avant le départ tel que convenu.

7.4 Suivi de la formation

4 recrues terminent leur formation de Pompier 1 ce printemps. Une nouvelle formation de Pompier 1 débute à la fin février et 6 pompiers sont déjà inscrits sur une possibilité de 7 pompiers tel que prévu au budget. Il y a possibilité d'ajouter 1 candidat à la formation. Les 4 pompiers qui terminent ce printemps sont affectés comme suit : 2 à la caserne de Fortierville, 1 à Deschailons et 1 à Lemieux.

7.5 Suivi des comptes à recevoir

Nous avons 3 factures encore impayées pour l'intervention du SSIRMRCB. M. Guillaume Auger (feu de matières non-autorisées – 2 631 \$), M. Stéphane Leclerc (feu de débris sans permis – 3 326 \$), Pronorth Transportation (dommages aux fils électriques – 2 163 \$). Un courrier recommandé leur a été envoyé le 10 janvier 2012. Pour M. Guillaume Auger une résolution a été prise au point 6.

RÉSOLUTION #2012-02-37 délai de 10 jours et avis de recours légaux

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu aucune réponse de M. Stéphane Leclerc et Pronorth Transportation suite à l'envoi de la facture par courrier recommandé ;

CONSIDÉRANT QU'une lettre recommandée leur sera envoyée en laissant un délai de 10 jours pour régler la facture sinon des recours légaux seront entrepris ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE le SSIRMRCB retourne les factures accompagnées d'une lettre recommandée avec un délai de 10 jours à M. Stéphane Leclerc et Pronorth Transportation et que des procédures judiciaires seront entreprises si nous n'avons pas de réponse.

ADOPTÉE

7.6 Soirée de remise des médailles

Lors de cette soirée, 6 pompiers ont reçus leur médaille de reconnaissance pour services distingués pour 20, 30 et 40 ans. Cette soirée a eu lieu le 26 janvier 2012. Les récipiendaires étant M. Léo-Paul Côté de Lemieux (40 ans de services), MM. Jakob Nyfeler et René Robichaud de St-Pierre Les Becquets (20 ans de services), M. Harold Atkinson de Manseau (30 ans de services), M. Martin Blanchette de Lemieux (30 ans de services) et M. Mario Demers de St-Pierre les Becquets (30 ans de services).

M. Guy St-Pierre considère que c'est une reconnaissance importante et qu'il faudrait, à l'avenir, que ce soit fait de façon plus formelle avec une présence médiatique ou au moins un envoi aux

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

journaux. M. Sébastien Demers propose d'envoyer les photos des pompiers avec un petit texte à chaque municipalité concernée pour qu'elles puissent le faire paraître dans les journaux locaux.

RÉSOLUTION # 2012-02-38 lettre de félicitations aux récipiendaires des médailles

CONSIDÉRANT QU'une lettre de félicitations sera envoyée aux récipiendaires des médailles pour services distingués ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE Mme Elisabeth Bélanger prépare une lettre de félicitations qui sera transmise aux récipiendaires.

ADOPTÉE

7.7 Suivi pour location de téléavertisseurs

Ce point a été traité au point 6 Correspondance.

7.8 Transfert avec CAUCA

Le transfert se fera le 23 février et tout s'annonce bien. M. Robert Bernier explique que Sébastien a travaillé beaucoup avec Stéphane Laroche pour que tout soit prêt à temps.

7.9 Prévention dans les résidences de personnes âgées

M. Bernier explique que les résidences privées pour les personnes âgées devront faire un plan de sécurité incendie et, par la suite, faire appel au service incendie pour valider leur temps d'évacuation et ainsi compléter le rapport devant être envoyé à l'ASSS (Agence de la Santé et des Services Sociaux). Le délai d'évacuation étant très court, il se peut que plusieurs résidences privées ne rencontrent pas les nouveaux critères établis. Les conséquences de ne pas respecter ces normes seront de ne pas être accrédité par l'ASSS. Pour être accréditées, les résidences devront faire des modifications parfois majeures à leur bâtiment ou à leur système de détection d'alarme.

7.10 Schéma de couverture de risques incendie et rapport annuel MSP

M. Bernier explique que le rapport annuel incendie doit être envoyé pour le 31 mars et le SSIRMRCB contactera chaque municipalités afin de compléter la partie qui les concerne comme l'an passé à savoir les réseaux d'eau, les bornes fontaines et les points d'eaux.

M. Mario Lyonnais demande s'il serait temps de compléter le rapport pour la cote RMS. M. Bernier explique qu'il attend que les points d'eaux soient faits avant d'envoyer ce rapport.

7.11 Rencontre avec le MSP suite au regroupement des services incendie

Le 13 mars une rencontre aura lieu à l'École nationale de Police du Québec à Nicolet pour parler des regroupements de différents services incendie. M. Bernier aimerait que 1 ou 2 représentants du SSIRMRCB assistent à cette rencontre.

RÉSOLUTION #2012-02-39 rencontre avec le MSP concernant le regroupement des services incendie délégation des représentants

CONSIDÉRANT QU'une rencontre est prévue le 13 mars à l'École nationale de Police du Québec à Nicolet pour le regroupement des services incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y déléguer des représentants ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE MM. Guy St-Pierre, Robert Bernier et André Roy assistent à la rencontre avec le MSP le 13 mars prochain.

ADOPTÉE

8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

8.1 Points d'eaux

On est toujours en attente du document synthèse en regard de la demande de CA (certificat d'autorisation) pour multiples points d'eau. L'avantage de cette démarche est de faire une seule demande pour tous les points d'eau requis et de déboursier 500 \$ une fois seulement. Les

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

municipalités ne sont toutefois pas soustraites de l'obligation de réaliser leurs points d'eau selon le schéma pour rencontrer les exigences car les lacs privés sont aménageables et les réservoirs enfouis ne demandent pas de CA du MDDEP si cela ne touche pas aux rivières.

Advenant le cas où les municipalités ne respectent pas les exigences du schéma à cet égard, et que poursuite il y a, l'exonération des responsabilités que confère le schéma pourrait n'être plus valable et, dans ce cas, le Service d'incendie qui a manqué d'eau pourrait être poursuivi sans exonération de responsabilités. C'est le Service Incendie, en tant qu'intervenant, qui sera poursuivi et non la municipalité même où le manque d'eau a eu lieu. M. Sébastien Demers propose de retourner les fichiers pertinents aux municipalités. Il explique qu'il est disponible à répondre aux questions et que les points d'eaux suggérés ont été pensés de façon stratégique pour répondre aux demandes du schéma.

Plusieurs questions se posent à ce moment : M. Maurice Grimard demande sur quoi se base le nombre de points d'eaux requis. M. Guy St-Pierre cite que l'on doit faire les points d'eaux selon le schéma. M. Maurice Grimard demande si les démarches qui devaient être faites par la MRC de Bécancour à la CPTAQ concernant une demande globale pour toute la MRC avance. M. Robert Bernier répond que les réponses du ministère se font attendre, cependant des points d'eaux devront quand même être faits et certains points d'eaux n'ont pas besoin de CA ou d'autorisation de la CPATQ.

M. Normand Gagnon explique que la municipalité de Fortierville a entrepris des démarches pour installer un réservoir d'eau enfoui.

M. Simon Brunelle demande s'il est toujours possible de faire un point d'eau partagé entre Ste-Cécile, Fortierville et Parisville. Les maires concernés répondent que oui.

M. Guy St-Pierre dit que si un propriétaire est d'accord pour faire un accès sur son terrain privé, une demande à la CPTAQ n'est pas nécessaire, seulement une entente avec la municipalité.

M. Mario Lyonnais explique que l'on attend aussi les réponses concernant la reconnaissance de la mousse par le ministère car cela impliquerait moins de points d'eau à faire.

M. Louis Martel dit qu'il serait possible de faire 2 bornes sèches au Lac Rose.

M. Christian Baril demande pourquoi, selon les points d'eau suggérés par le SSIRMRCB, il y a une borne sèche à côté d'une borne fontaine à Deschaillons. M. Sébastien Demers explique que le point d'eau a été retenu en fonction des lacs et rivières disponibles lors de l'analyse sur la localisation des points d'eau remise en mars 2011. De plus, ce point d'eau serait utilisé pour éviter de prendre de l'eau potable et il pourrait être utile si le réseau de bornes de Deschaillons ne suffisait pas ou serait non-fonctionnel.

M. Jean-Guy Paré demande si cela prendra un point d'eau à la Plage Laurentienne à St-Pierre Les Becquets car c'est un secteur qui n'est pas ou peu accessible avec les camions incendie. M. Robert Bernier répond qu'il va revenir avec la réponse après avoir regardé la situation.

8.2 Article dans la revue Inter-Action sur la géomatique et l'incendie

Mme Lise Gariépy du MSP s'est montrée intéressée à ce que le Service incendie publie un article sur la géomatique et l'incendie. M. Sébastien Demers demande l'autorisation d'écrire cet article. Le conseil des maires est d'accord et demande de l'envoyer à M. André Roy avant pour qu'il donne son approbation. La date limite est le 12 mars 2012.

8.3 Subvention du FRIJ pour le Camp 911 édition 2012-2013

Le projet du camp 911, édition 2012-2013, a été accepté par le FRIJ. Par faute de temps, le dossier n'a pas été complété et ne pourra pas être présenté à ce présent conseil. Il est convenu de présenter le dossier à la réunion du conseil des maires de la MRC de Bécancour à Gentilly le 14 mars 2012. La signature de la convention sera faite le lundi 19 mars si le conseil des maires est d'accord. Le budget détaillé du camp sera soumis avant la réunion et les montants accordés ainsi que le % assumé par la MRC de Bécancour seront détaillés. Le montant au budget alloué au camp 911 pour 2012 est de 1 600 \$.

8.4 CAUCA et déploiement des ressources

Beaucoup de temps a été investi dans le transfert du 911 de CLR vers CAUCA. La majeure partie du temps, depuis la dernière réunion du conseil des maires, a été consacrée au transfert de centrale 911 pour les différents points suivants :

- mise à jour des risques et création des risques (différents déploiements);
- restructuration complète du déploiement des ressources en tenant compte des ressources à l'échelle régionale, de l'atteinte de la force de frappe, de la disponibilité en eau, du nombre d'effectifs disponibles de jour, soir, fin de semaine et de leur temps de déplacement de jour, du niveau de risques des bâtiments etc.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)

Cela a été un travail colossal pour la modernisation et la mise à norme CAUCA car la centrale est beaucoup plus technologique et valide l'ensemble des informations transmises (n'accepte pas n'importe quoi). Des félicitations à M. Stéphane Laroche sont à faire pour le travail considérable qu'il a accompli.

La centrale d'appel sera en mesure de déterminer le niveau de risque des bâtiments en fonction de l'adresse civique et d'y affecter le bon déploiement des ressources.

Dans certains cas, moins de casernes seront mises à contribution en raison même de la nature de l'appel. Dans d'autre cas, plus d'effectifs seront appelés pour respecter la force de frappe du schéma.

8.5 Demande d'autorisation pour faire les demandes pour un stagiaire en prévention des incendies

RÉSOLUTION #2012-02-40 autorisation de demande pour un stagiaire en prévention des incendies

CONSIDÉRANT QU'une demande sera placée dans les écoles pour accueillir un finissant en prévention des incendies ;

CONSIDÉRANT QUE c'est un stage non rémunéré ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'autoriser M. Sébastien Demers à faire une demande pour accueillir un stagiaire en prévention des incendies dans les collèges concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION #2012-02-41 autorisation d'avancer le processus d'embauche pour le programme « Jeunes au travail » de Desjardins

CONSIDÉRANT QUE les Caisses Populaires Desjardins ont un programme de subvention pour l'embauche d'un étudiant à l'été;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB pourrait permettre à un jeune du territoire de faire une expérience de travail significative;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB fera une demande dans les différentes Caisses Populaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB commencera les démarches auprès du FRIJ pour embaucher un jeune et revienne avec les coûts pour approbation au conseil des maires;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB fasse les démarches avec le FRIJ pour l'embauche d'un jeune du territoire et revienne avec les coûts pour approbation au conseil des maires.

ADOPTÉE

8.6 Suivi des divers dossiers de prévention

Pour ce qui est de l'atteinte des objectifs pondérables en prévention au niveau du schéma, l'ensemble des objectifs ont été atteint sauf 1, « les plans d'intervention ».

M. Sébastien Demers explique qu'il accuse un retard de 2½ - 3 mois sur les plans d'intervention qui est justifiable en fonction du transfert de centrale 911, du déploiement des ressources et la mise à jour des risques (procédé qui ne prendra que peu de temps dans le futur). Il explique aussi qu'il devrait les terminer pour le rapport annuel au ministère.

Pour la cueillette de jouets 2011, plusieurs pompiers sont venus bénévolement laver et réparer les jouets reçus à la caserne #10, Ste-Sophie. Une dizaine de sacs à poubelles de toutous récupérables ont été remis au CAB (Centre d'Action Bénévole) avant Noël ainsi que plusieurs jouets.

Le CAB s'est occupé de la distribution des jouets et a grandement apprécié l'apport du Service Incendie dans ce dossier.

9. RESSOURCES HUMAINES

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

9.1 Embauche d'un photographe pour le SSIRMRCB

**RÉSOLUTION #2012-02-42
rejet de la demande d'embauche d'un photographe pour le SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT que la demande de M. Robert Bernier (photographe sur les lieux d'un incendie de bâtiment confirmé) n'est pas vue comme une nécessité, que le nombre de poursuites pouvant en découler n'est pas justifié pour la dépense ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'est pas prévue au budget ;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du détail des coûts que cela entraînerait pourrait être étudiée lors de l'étude du budget pour 2013 en fonction des sorties effectuées en 2012;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER de rejeter la demande d'embauche d'un photographe mais de reconsidérer la demande avec le détail des coûts lors de l'étude du budget du SSIRMRCB pour 2013.

ADOPTÉE

9.2 Semaine de travail de 40 heures du préventionniste

**RÉSOLUTION #2012-02-43
semaine de travail du préventionniste du SSIRMRCB de 40 heures**

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2010, la semaine de travail du préventionniste a été portée à 40 heures;

CONSIDÉRANT que les exigences relatives à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques ont nécessité cette décision;

CONSIDÉRANT que cette décision n'a pas fait l'objet d'une résolution distincte mais faisait partie de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2010;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Gagnon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE la semaine de travail du préventionniste passe de 35 à 40 heures et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

ADOPTÉE

9.3 Nomination d'un chef de district

**RÉSOLUTION #2012-02-44
nomination d'un chef de district**

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de district est laissé vacant à la caserne # 9 de Fortierville depuis le départ de M. Mario Lyonnais le 31 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché dans toutes les casernes et que 2 officiers ont présenté leur candidature;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau chef de district aura sous sa responsabilité les casernes de Fortierville et de Ste-Sophie afin de répartir également la tâche entre les 6 casernes soit 1 chef de district pour Manseau et Lemieux, 1 chef de district pour St-Pierre et Deschaillons et finalement 1 chef de district pour Fortierville et Ste-Sophie;

CONSIDÉRANT QUE la tâche était assurée, pour la caserne de Fortierville, par le capitaine M. Yvon Gilbert et M. Robert Bernier en attendant de trouver un remplaçant à M. Lyonnais;

CONSIDÉRANT QUE les 2 candidats ont été rencontrés par les 2 chefs de district en poste et M. Bernier, directeur et que c'est la candidature de M. Yvon Gilbert, capitaine à la caserne de Fortierville, qui a été retenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a une période de probation de 6 mois;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE le poste de chef de district pour les casernes de Fortierville et Ste-Sophie soit accordé à M. Yvon Gilbert avec une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉE

9.4 Démission et retraite de pompiers

Christian Aubert a remis sa démission, M. Léo-Paul Côté a pris sa retraite car, selon la convention de travail des pompiers du SSIRMRCB l'âge maximum est 70 ans. M. Dominic

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

Tourangeau a déménagé et il ne demeure plus dans la région, il a remis son équipement de pompier mais n'a pas signé la lettre de démission.

**RÉSOLUTION # 2012-02-45
démission et retraite de pompiers**

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Aubert a remis sa lettre de démission ;

CONSIDÉRANT QUE M. Léo-Paul Côté a pris sa retraite car il a atteint l'âge de 70 ans et, selon la convention de travail des pompiers du SSIRMRCB, c'est l'âge maximal pour exercer à titre de pompier ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Tourangeau n'est plus disponible dans la région et qu'il a remis son équipement de pompier ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la démission de M. Christian Aubert, la retraite de M. Léo-Paul Côté et la non disponibilité de M. Tourangeau font en sorte qu'ils ne sont plus pompiers au sein du SSIRMRCB.

ADOPTÉE

9.5 Nomination d'un capitaine à la caserne de Fortierville

**RÉSOLUTION #2012-02-46
nomination d'un capitaine à la caserne de Fortierville**

CONSIDÉRANT QUE, suite à la nomination de M. Yvon Gilbert en tant que chef de district, il n'y a plus de capitaine à la caserne de Fortierville ;

CONSIDÉRANT QU'il y a 2 lieutenants à Fortierville pouvant combler le poste et que seul M. Stéphane Fortin s'est montré intéressé à occuper la fonction de capitaine ;

SUR PROPOSITON DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE M. Stéphane Fortin soit nommé capitaine à la caserne de Fortierville.

ADOPTÉE

9.6 Embauche de nouveaux pompiers

Le comité de ressources humaines du SSIRMRCB a rencontré 3 candidats soit Mme. Roxanne Brisson de Ste-Cécile de Lévrard, M. Charles Nantel de Ste-Françoise et M. Mathieu Fournier de Ste-Sophie de Lévrard.

**RÉSOLUTION #2012-02-47
embauche de nouveaux pompiers**

CONSIDÉRANT les candidatures soumises par le comité d'embauche du SSIRMRCB ;

CONSIDÉRANT QUE la signature des parents est requise pour l'embauche d'un candidat de moins de 18 ans ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Paré

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE madame Roxanne Brisson et MM. Mathieu Fournier et Charles Nantel soient embauchés à titre de pompier recrue pour le SSIRMRCB après réception de la signature des parents pour les candidats de moins de 18 ans.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la remise de pagette aux candidats de moins de 18 ans soit laissée à la discrétion de M. Robert Bernier.

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Annulation de l'allocation annuelle aux casernes.

**RÉSOLUTION #2012-02-48
annulation de l'allocation annuelle aux casernes du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT la résolution # 2009-10-279 qui allouait un montant de 200 \$/année/caserne pour les activités des pompiers ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Beaudet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE cette mesure ne soit plus appliquée et que le montant de 200 \$ ne soit plus versé à compter de l'année financière 2012.

ADOPTÉE

10.2 Allocation pour achat de bonbons d'Halloween

**RÉSOLUTION #2012-02-49
allocation pour achat de friandises d'Halloween**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année les pompiers distribuent des friandises aux enfants;

CONSIDÉRANT qu'ils le font de façon bénévole;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER qu'un montant de 50\$ soit remis annuellement à chaque caserne pour acheter des friandises à l'Halloween.

ADOPTÉE

10.3 Ajustement du coût de location de la caserne de St-Pierre

**RÉSOLUTION #2012-02-50
coût de location de la caserne de Saint-Pierre Les Becquets**

CONSIDÉRANT que le SSIRMRCB se sert de l'espace laissé vacant par l'ancien camion-citerne aux fins de travaux en caserne et d'emplacement de bureau à la caserne de Saint-Pierre Les Becquets;

CONSIDÉRANT que le coût de location pour un espace de travail, d'entraînement, de formation et de bureau est ajusté selon un barème établi qui prévoit de verser 50% du prix de location alloué pour un camion;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE la superficie de 76.5m² sera payé à 50% du taux de location en vigueur pour la partie espace de travail, d'entraînement, de formation et de bureau à la caserne de Saint-Pierre Les Becquets et que cette partie soit exclusivement réservé à cet usage.

ADOPTÉE

10.4 Renouvellement du bail de location du silo pour l'antenne à Sainte-Sophie de Lévrard

**RÉSOLUTION #2012-02-51
antenne émettrice à Sainte-Sophie de Lévrard
renouvellement du bail de location du silo**

CONSIDÉRANT que le bail actuel entre la MRC de Bécancour et M. Réal Croteau, relatif à la location du silo pour l'antenne émettrice à Sainte-Sophie-de-Lévrard, est échu depuis le 31 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de renouveler ce bail pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du bail ne changent pas et qu'un montant de 600 \$/année est prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE la durée du bail est de 36 mois, soit rétroactivement au 1er septembre 2011 jusqu'au 31 août 2013;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER QUE le bail de location pour l'antenne émettrice sur le silo à Sainte-Sophie-de-Lévrard soit renouvelé et signé par Monsieur André Roy, directeur général et Monsieur Réal Croteau, propriétaire, aux mêmes conditions que le précédent.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Louis Martel a reçu 2 appels de citoyens concernant les travaux de pelle effectués lors du feu

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**

de ferme à Ste-Marie de Blandford pour enfouir les cendres. Les citoyens s'interrogent sur les répercussions au niveau de la possible contamination de l'eau étant donné que la nappe phréatique est haute à cet endroit. M. Robert Bernier explique que le ministère de l'Environnement est allé sur les lieux et que tout est conforme.

M. Louis Martel s'informe de la construction d'une caserne à Ste-Sophie qui pourra desservir le Lac Rose. M. Jean-Guy Beaudet répond que les soumissions sortent en avril et que ce sera un garage incendie et un garage municipal.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**RÉSOLUTION # 2012-02-52
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER que la présente séance soit levée (22h35).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet suppléant

André Roy, *MBA*
Dir. général et sec.-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour (Service Incendie)**